



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 26 juin 2026

SÉCURITÉ

Importation illégale de produits de la mer

Opération interministérielle de surveillance des activités de pêche

Une opération interministérielle de surveillance des activités de pêche et de contrôle des produits halieutiques a eu lieu le 19/06/2026 et 20/06/2026, dans le Grand Cul-de-sac marin au large de la commune de Sainte-Rose. Coordonnée par l'OFB elle a mobilisé les navires et les moyens humains de l'Office français de la biodiversité, de l'Unité littorale des affaires maritimes, de la direction de la mer, du Parc national de la Guadeloupe, et de la Brigade du littoral de la commune de Sainte-Rose.

Les services de la préfecture de la région Guadeloupe portent une attention particulière à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui constitue une menace majeure pour la préservation des ressources marines et l'économie des filières de pêche légales. En échappant aux contrôles sanitaires et aux dispositifs de traçabilité, les produits issus de cette pêche peuvent présenter des risques pour la santé des consommateurs et contribuent à une concurrence déloyale envers les professionnels respectant la réglementation. La lutte contre ces pratiques vise ainsi à garantir une exploitation durable des ressources halieutiques, à protéger les écosystèmes marins et à assurer la sécurité alimentaire des populations.

En conséquence, les polices en mer ont saisi 2 casiers, un navire de plaisance, ainsi que 124.30 kg de poisson-perroquet et 329.75 kg de grand-gueule, importés illégalement depuis l'île voisine d'Antigua. Cette opération porte un coup d'arrêt aux contrevenants qui introduisent illicitement sur le territoire des produits halieutiques dont l'origine et la traçabilité ne peuvent être garanties. Cette opération illustre la mobilisation constante des services de l'État et de leurs partenaires pour lutter contre les trafics maritimes, préserver les ressources halieutiques et protéger les consommateurs.

